

Accord COMPÉTENCES

Nouveaux droits gagnés et parcours protégés

La négociation de l'accord «PRÉPARER L'AVENIR PAR LES COMPÉTENCES ET LES PARCOURS» entre dans sa phase finale. Après une période sans cadre conventionnel, FO s'est mobilisée pour obtenir des avancées concrètes afin de protéger vos parcours professionnels et reconnaître vos compétences.

ALTERNANTS



Maintien de l'objectif de 5 % dans les effectifs	✓
Cible de 30 % de recrutements issus de l'alternance	✓
Taux de féminisation des alternants > Taux de féminisation EDF	✓
Promotion du recrutement d'alternants en situation de handicap	✓
Constitution de viviers d'alternants ouverts sur les filiales du Groupe (Framatome, dalkia, enedis...)	✓
École d' ingénieur : NR à l'embauche d'un alternant est le même qu'une embauche non alternant (note 96-5)	✗
Ouverture d'une concertation pour harmoniser les dispositifs d'aide aux logements et mobilité	✓
Rémunération des alternants supérieure au barème actuel	✓
13^e mois	✗



TUTEURS



Participent au choix des alternants et lettre de mission	✓
Adaptation des projets d'équipe : garantir la présence physique du tuteur lorsque l'alternant est présent	✓
Prime globale : 1100 € (900 € ancien accord) 500 € la 1 ^{re} année, 300 € la 2 ^e année, 300 € la 3 ^e année.	✓
1 tuteur pour 1 alternant (exceptionnellement 1 pour 2). Si un tuteur encadre deux alternants, majoration de 70 % de la prime	✓
Abondement du CPF de 225 € (dans la limite de deux missions)	✓
Extension de la prime de tutorat aux salariés qui accompagnent une reconversion interne	✓
Valorisation de la mission tutorale via un NR dédié	✗



FORMATEURS

Reconnaissance supplémentaire des missions de formateurs	✗
Formateur occasionnel : prime spécifique	✗

CONSEILLERS PARCOURS PRO

CPP : démarche facilitée pour les salariés pour identifier et solliciter librement un entretien avec un CPP	✓
Confidentialité renforcée : le CPP s'engage à garder strictement confidentielles certaines informations à la demande expresse du salarié concerné	✓

ÉVOLUTION

Contrat d'engagement réciproque : postes en tension/zones peu attractives . Contrat détaillant la trajectoire salariale et l'accès aux formations requises et la rémunération .	✓
VAE : obtention d'un diplôme garantit NR et/ou le reclassement au niveau du diplôme reconnu à l'embauche	✓
Ascenseur social : publication annuelle d'offres de formations promotionnelles représentant 10 % des changements de collège , accès simplifié et ouvert à tous	✓
Compagnonnage (expérimentation) : accès à des emplois par l'acquisition de compétences complémentaires sur le terrain	✓
Passerelles internes : parcours de reconversion via des métiers passerelles afin de faciliter les évolutions internes	✓
Niveau de diplôme : niveau des diplômes reconnus comme la formation continue, et non fixé arbitrairement	✗

FORMATION PROFESSIONNELLE

PARCOURS PRO

Mécénat de compétences : durée initiale de 2 ans (dérogation : 3 ans)	✓
PAME (Projet A ccompagné de M obilité E xterne) : - 5 ans si intérêt pour l'entreprise. - 2 ans maximum, sinon	✓
Objectif : moins de refus par la direction de ce dispositif	
Congé de mobilité - Nouveau dispositif : - salariés ayant plus de 5 ans d'ancienneté - positionnés sur un emploi en décroissance - souhaitant quitter l'entreprise	✓
Objectif : préparer une transition professionnelle avec maintien de 70 % de salaire avant une rupture de contrat ouvrant droit aux allocations chômage .	

En Synthèse

✓ LES AVANCÉES FO

- Alternance renforcée
- Tutorat mieux reconnu et mieux rémunéré
- Plus de possibilités de reconversion
- VAE valorisée
- Parcours professionnels davantage sécurisés

LES POINTS À GAGNER DEMAIN

- 13^e mois pour les alternants
- NR dédié au tutorat
- Reconnaissance des formateurs
- Meilleure prise en compte des diplômes
- Garantie renforcée sur les recrutements ingénieurs alternants

Des avancées ont été obtenues grâce à la mobilisation de FO, mais plusieurs revendications essentielles restent sans réponse. FO poursuivra ses actions pour faire reconnaître pleinement les compétences, sécuriser les parcours et améliorer les conditions de travail de tous les salariés.

FO continue d'exiger davantage de garanties pour protéger les parcours professionnels et reconnaître les compétences.

